Rapport Annuel
1988-1989

RAPPORT
1988 1989

90-04024/

Le Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mai 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche,

Yvon Picotte

ERRATUM

Dans le présent rapport, à la page 9, sous la rubrique **"FAITS SAILLANTS"**, les chiffres apparaissant sous la colonne 1989 aurait dû apparaître sous la colonne 1988 et vice-versa.

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche
150, boul. Saint-Cyrille Est
17e étage
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Société pour l'exercice financier prenant fin le 31 mai 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil
d'administration,

Paul Phaneuf

Québec, le 15 septembre 1989

Table des matières

CHAPITRE I

1. Mandat de la Société 9
2. Faits saillants 9
3. Le Conseil d'administration 11
4. Comité de direction 11

CHAPITRE II

1. Message du président du Conseil d'administration 13
2. Rapport du président et directeur général 14
   . Les activités 14
   . Les résultats financiers 14
   . Développement du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne 15
   . Disposition d'actifs 15
   . Le personnel 16
   . Le Conseil d'administration 16

CHAPITRE III

Les établissements

1. Le Parc du Mont-Sainte-Anne 17
2. Le Manoir Montmorency 18
3. L'Auberge Fort Prével 18
4. Le Gîte du Mont-Albert 18
5. La Rivière Sainte-Anne 19
6. Les Rivières Matapédia et Patapédia 19
7. La Rivière Saint-Jean 19
8. La Réserve d'Anticosti 20
9. Le Domaine 20
10. La Réserve faunique des Laurentides 21
11. Le Village historique de Val-Jalbert 21
12. Les campings 22
13. Les Centres touristiques de l'Outaouais 22
    A. Le Centre touristique du lac de l'Argile 22
    B. Le Centre touristique du lac Simon 22
    C. Le Centre touristique de la Petite-Rouge 22
    D. Le Centre touristique du lac Leslie 22
    E. Le Centre touristique de Maniwaki 22

CHAPITRE IV

1. Rapport financier de l'exercice terminé le 31 mai 1989
   . Rapport des vérificateurs 25
   . États financiers:
      . Résultats 26
      . Déficit 26
      . Bilan 27
   . Évolution de la situation financière 28
      . Notes complémentaires 29
      . Autres renseignements: 35
   . Annexes:
      A- Résultats par établissement 35
      B- Revenus bruts par nature 36
      C- Dépenses directes par nature 36

CHAPITRE V

1. Renseignements sur la Société et ses établissements 39

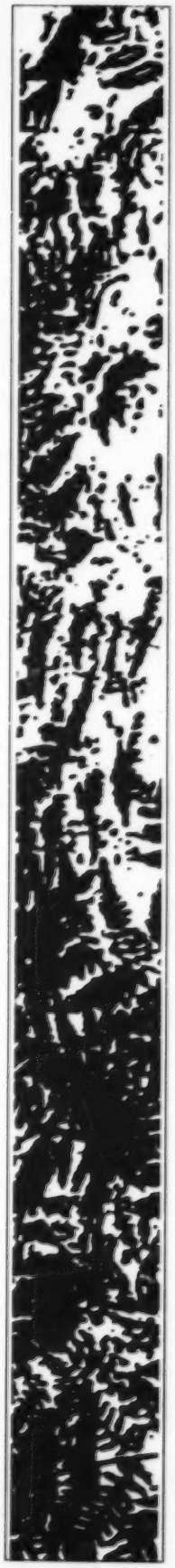

1. Mandat de la Société

Créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., S-13.01), le 21 décembre 1984, la Société administre et exploite une vingtaine d'établissements à vocation récréative et touristique qui lui ont été transférés par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive.

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de sept (7) membres nommés par le Gouvernement. Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est responsable de l'application de la loi.

2. Faits saillants

(en milliers de dollars)

	1989	1988
	$	$
Revenus bruts	25 554	29 610
Profit d'opérations	2 695	4 689
Perte avant amortissement, subventions et postes extraordinaires	(1 325)	(540)
Perte nette de l'exercice	(3 833)	(2 660)

3. Le conseil d'administration

Président

Monsieur Paul Phaneuf
Conseiller municipal de la ville
de Bromont
Bromont

Membres

Monsieur Michel Bérubé
Président et directeur général
Verreault Frontenac Inc.
Charlesbourg

Monsieur Grégoire Biron
Homme d'affaires et économiste
Québec

Madame Gisèle Desrochers
Sous-ministre
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
Québec

Monsieur Gilles Houde
Commissaire touristique
Ministère du Tourisme du Québec
Magog-Orford

Monsieur Romuald Lemay
Ingénieur retraité
Trois-Rivières

Monsieur Michel Noël de Tilly
Président et directeur général
Société des établissements de plein air du Québec
Québec

Secrétaire

Me Yvan Bilodeau
Secrétaire et directeur
des Services juridiques
Société des établissements de plein air du Québec
Québec

4. Comité de direction

Michel Noël de Tilly
Président et directeur général

Claude Tremblay
Vice-président, finances et administration

Jacques Gariépy
Vice-président, centres touristiques

Langevin Gagnon
Vice-président, activités fauniques

Normand Bolduc
Vice-président marketing,
relations publiques et communications

Yvan Bilodeau
Secrétaire et directeur des
Services juridiques

Ghislain Bernard
Directeur des Ressources humaines

1. Message du président du Conseil d'administration

Il me fait plaisir de présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour son exercice financier terminé le 31 mai 1989.

Selon le mandat qui lui a été confié par le gouvernement lors de sa création en 1985, la Société s'est assurée, au cours de l'exercice financier 1988-1989, de consolider les efforts de rentabilisation déjà entrepris au niveau de chaque établissement dont elle a la gestion. De fait, les travaux du Conseil d'administration ont notamment porté sur l'analyse de recommandation visant à court terme des résultats concrets sur la performance financière de chaque établissement.

Également, en ce qui concerne les établissements qui n'ont pas encore atteint l'équilibre financier de leurs opérations, différents dossiers faisant état de solutions qui devraient permettre, à terme, de parvenir au redressement souhaité, ont été soumis au Conseil d'administration. Ces dossiers, dont certains commandent des développements substantiels, feront l'objet d'une attention particulière au cours de la prochaine année.

En l'occurrence, il est maintenant évident que l'amélioration de la situation du Manoir Montmorency et de certains centres touristiques passe par le développement et la mise en valeur de leur site exceptionnel. Les décisions sur ces dossiers et leur mise en oeuvre seront apportées dans un avenir rapproché.

Du côté des faits saillants de la dernière année écoulée, il importe de souligner que la Société a concrétisé son association avec l'entreprise privée dans un projet de développement majeur au pied des pentes du Mont-Sainte-Anne. Les effets des ententes conclues seront sentis de façon tangible dès la prochaine saison de ski puisque les travaux de construction de la phase I du Village touristique sont déjà entrepris et que la livraison de cette première phase est prévue pour l'hiver prochain.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, la Société qui partage dans une large mesure les mêmes objectifs que l'entreprise privée, devra continuer à se préoccuper de sa situation financière tout en étant consciente de son impact dans les régions où elle exerce ses activités.

Elle privilégiera également, dans la mesure du possible, des dossiers de développement en association avec l'entreprise privée. Les résultats obtenus des expériences en ce sens réalisées par la Société démontrent que dans la majorité des cas, il s'agit là d'une formule souhaitable et bénéfique de part et d'autre.

Au Conseil d'administration, monsieur Paul Berthiaume, mon prédécesseur, appelé à assurer la présidence de la Société générale de financement, a dû mettre fin à son mandat. Je désire le remercier sincèrement au nom de mes collègues du Conseil d'administration, de la direction et de tout le personnel de la Société de son apport fort précieux aux objectifs et résultats de la Société.

Par ailleurs, madame Gisèle Desrochers et monsieur Gilles Houde ont été nommés membres du Conseil d'administration en remplacement de madame Diane Chayer et de monsieur Claude Tremblay dont les mandats de trois années sont expirés. Je désire également les remercier pour les précieux conseils qu'ils ont apportés tout au long de ces années et pour leur implication personnelle à la réussite de la Société.

Au nom du Conseil d'administration,

Le président,

Paul Phaneuf

Québec, le 1er septembre 1989

2. Rapport du président et directeur général

Les activités

La Société a fait l'acquisition, au cours de l'exercice financier 1988-1989, de cinq (5) centres touristiques situés dans l'Outaouais et qui étaient détenus et opérés par la Société d'aménagement de l'Outaouais, soit les centres touristiques du Lac Simon, du Lac de l'Argile, du Lac Leslie, de la Haute-Gatineau et de La Petite-Rouge.

La Société s'est appliquée à apporter, dans les meilleurs délais, certaines mesures de rationalisation des opérations propres à améliorer la performance à court terme de ces établissements. Toutefois, les conséquences de la fermeture antérieure de ces centres se sont fait sentir au niveau de l'achalandage et sur les revenus. C'est donc en 1989-1990 que la Société pourra évaluer les effets réels des correctifs appliqués.

Au Parc du Mont-Sainte-Anne, malgré une certaine stagnation de clientèle généralement constatée dans l'industrie du ski alpin, la fréquentation totale de cette activité a encore augmenté pour atteindre 670 000 jours-ski pour la saison 1988-1989.

Par ailleurs, la Société s'est assurée d'offrir à sa clientèle la meilleure qualité de ski et la plus longue saison possible en augmentant le rendement du système d'enneigement artificiel par une informatisation plus poussée de cette opération. Également, la Société a enclenché les travaux nécessaires au remplacement de la télécabine actuelle à 4 places par une nouvelle télécabine plus rapide à 8 places. Cette dernière acquisition et les nouvelles pistes qui seront aménagées pour la desservir, soit un projet de onze millions de dollars (11 000 000 $), continueront à positionner le Parc du Mont-Sainte-Anne comme un centre de ski de statut international.

A la Réserve d'Anticosti, le secteur Ruisseau-Martin, ouvert à l'été 1988, s'est avéré très apprécié par les chasseurs. La Société procédera, au cours de l'été 1989, au développement du nouveau secteur Martin - La- Mer, le dernier encore disponible, qui sera prêt pour la saison de chasse 1989.

Les opérations des autres établissements de pourvoirie de la Société se sont déroulées de façon fort satisfaisante et les résultats obtenus laissent présager un avenir prometteur pour ces établissements. Soulignons que la Société a instauré de nouvelles activités de chasse à l'ours dans les Réserves de La Vérendrye et des Laurentides et de chasse au petit gibier dans le secteur Montagnais de la Réserve des Laurentides.

Également, la Société a continué ses efforts de protection et de régénération des rivières à saumons dont elle a la gestion dans la région de la Gaspésie. De fait, ces mesures de protection semblent avoir porté fruit à très court terme puisque le nombre de géniteurs dénombrés dans ces rivières la saison dernière a substantiellement augmenté par rapport aux saisons antérieures.

En ce qui concerne l'Auberge Fort Prével et le Gîte du Mont Albert, l'allongement de la saison d'opération n'a pas donné, dans chacun de ces cas, les effets anticipés. Ces établissements doivent donc composer avec une saison touristique fort brève qui ne permet pas de supporter l'ensemble des coûts liés aux opérations. Des analyses sont en cours en vue de trouver d'autres solutions qui permettraient à ces établissements de générer également des profits d'opération.

Pour sa part, le Manoir Montmorency a connu un ralentissement de ses activités et il est maintenant évident que le redressement de cet établissement est conditionnel au développement et à la mise en valeur de l'ensemble du plateau supérieur sud-ouest du site des Chutes Montmorency.

Les résultats financiers

Les revenus bruts de la Société ont atteint vingt-neuf millions six cent dix mille dollars (29 610 00 $) en 1988-1989, soit le double des revenus bruts générés par les établissements cédés avant leur transfert à la Société (12 056 000 $ en 1984-1985 pour ceux transférés en 1985 et 2 766 000 $ en 1986-1987 pour ceux transférés en 1987).

Au niveau du profit d'opération, on constate un revirement complet puisque ce dernier a atteint quatre millions six cent quatre-vingt-neuf mille dollars (4 689 000 $) en 1988-1989 alors que ces établissements avaient généré des pertes d'opération avant leur transfert à la Société (perte d'opération de 5 303 000 $ en 1984-1985 pour ceux transférés en 1985 et perte d'opération de 682 000 $ en 1986-1987 pour ceux transférés en 1987).

C'est à cause de ces pertes importantes d'opération que le premier budget triennal de fonctionnement de la Société, couvrant les exercices 1985-1986 à 1987-1988, prévoyait des subventions d'équilibre budgétaire (avant amortissement) de sept millions cent quinze mille dollars (7 115 000 $) réparties sur trois ans. Ces subventions prévues de trois millions cinq cent cinquante-trois mille quatre cents dollars (3 553 400 $)

pour 1985-1986, deux millions cinq cent vingt- quatre mille dollars (2 524 000 $) pour 1986-1987 et huit cent trente-cinq mille dollars (835 000 $) pour 1987-1988 reflétait l'objectif que s'était fixé la Société à cette époque, de générer un profit d'opération pour la période 1985-1986 à 1987-1988, reportant à une période triennale ultérieure l'objectif de générer un profit net après amortissement.

Les résultats à ce jour montrent que la Société a bien performé comparativement aux objectifs qu'elle s'était fixés. De fait, la Société a généré un profit d'opération dès sa deuxième année (1986-1987) et la subvention d'équilibre budgétaire a été réduite à deux millions deux cent soixante-onze mille dollars (2 271 000 $) pour 1985-1986, neuf cent vingt-six mille dollars (926 000 $) pour 1986-1987 et cent quatre-vingt-deux mille dollars (182 000 $) pour 1987-1988, ce qui a représenté une économie de trois millions sept cent trente-six mille dollars (3 736 000 $) pour le gouvernement.

Toutefois, la dépense d'amortissement non couverte par subvention d'équilibre a occasionné des pertes nettes annuelles dont une perte nette de deux millions six cent soixante mille dollars (2 660 000 $) pour 1988-1989 et un déficit cumulé de huit millions sept cent sept mille dollars (8 707 000 $) au 31 mai 1989.

Également, depuis sa création, la Société a dû financer par emprunt la majeure partie des immobilisations qu'elle a effectuées pour moderniser les équipements transférés et les rendre mieux adaptés aux besoins de la clientèle. Ceci a porté le total de sa dette à vingt-quatre millions quatre cent quinze mille dollars (24 415 000 $) au 31 mai 1989, obligeant la Société à supporter une charge d'intérêts représentant presque 50% de son profit d'opération.

Considérant cette situation, la Société entend procéder à l'élaboration d'un plan global de consolidation.

Le développement du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne

Le 12 avril 1989, la Société signait avec le Groupe Paul Martin, Jean Thériault et Macyro Inc., un contrat d'emphytéose prévoyant la cession des terrains requis pour la construction d'un village au pied des pentes du Mont-Sainte-Anne.

La construction de ce village s'échelonnera sur trois (3) phases, dont la première, déjà en voie de réalisation, sera complétée au cours de la saison de ski 1989-1990 et comprendra quelque cent quarante (140) unités d'hébergement, un bloc commercial d'une superficie de sept mille (7 000) pieds carrés plus quinze mille huit cents (15 800) pieds carrés d'espaces commerciaux situés au rez-de-chaussée des bâtiments, les stationnements souterrains ainsi que l'aménagement paysager.

A terme, le village regroupera les composantes suivantes:

- environ trois cent quinze (315) unités d'hébergement;
- un complexe hôtelier de deux cents (200) chambres avec salle de conférence, restaurant, bar et infrastructures connexes;
- un centre de détente et des installations sportives totalisant environ treize mille (13 000) pieds carrés;
- environ vingt-sept mille (27 000) pieds carrés d'espaces commerciaux;
- un minimum de trois cent soixante-quinze (375) espaces de stationnement, dont au moins deux cent vingt-cinq (225) espaces souterrains;

La réalisation de ce projet, en plus de s'avérer fort positive financièrement pour la Société, contribuera à combler la demande de plus en plus forte constatée au cours des dernières années pour de l'hébergement et des services directement situés au pied des pentes du Mont-Sainte-Anne. Également, la clientèle du Mont-Sainte-Anne pourra maintenant bénéficier, en plus d'installations de ski de calibre international, d'activités et services complémentaires propices à créer une ambiance recherchée.

Par ailleurs, la Société entend continuer les démarches entreprises pour faire du Parc du Mont-Sainte-Anne une véritable station touristique quatre (4) saisons et à cet effet, elle est présentement à examiner différentes possibilités de développement d'activités d'été supplémentaires à celles existantes actuellement. Une fois complétées, ces activités permettront d'attirer une clientèle d'été importante dans la région du Parc du Mont-Sainte-Anne avec toutes les retombées économiques souhaitées par les intervenants régionaux.

Disposition d'actifs

La Société a complété, au cours du dernier exercice financier, la cession à l'entreprise privée de cer-

tains actifs situés dans la réserve faunique de La Vérendrye et désignés «Auberge Chez Dorval» ainsi que des équipements à l'Ile d'Anticosti qui faisaient l'objet d'une location à la pourvoirie du Lac Geneviève Inc.

Ces cessions d'actifs se sont traduites pour la Société par un gain sur disposition d'actifs de cinq cent soixante et un mille dollars (561 000 $).

Le personnel

Les activités de la Société procurent des emplois à quelque mille cinq cents (1 500) personnes en partie sur base saisonnière et en partie sur base annuelle représentant 640 personnes/année.

Les trois (3) conventions collectives régissant les conditions de travail du personnel syndiqué de la Société viennent à échéance au cours du prochain exercice et les négociations visant à les renouveler ont été entreprises dès l'été 1989.

Je désire remercier tous les employés de la Société pour l'intérêt qu'ils ont manifesté chacun à leur niveau et pour les efforts qu'ils ont déployés pour atteindre les objectifs que la Société s'est fixés. Leur motivation et leur implication personnelle à l'amélioration de la situation de leur établissement respectif sont essentielles à l'atteinte des résultats espérés par la Société.

Le Conseil d'administration

Je désire remercier les membres du Conseil d'administration pour l'intérêt qu'ils manifestent aux affaires de la Société et pour leur disponibilité et la générosité de leur temps pour étudier et analyser des dossiers souvent exhaustifs et qui commandent la tenue de réunions à un rythme soutenu.

Le président et directeur général,

Michel Noël de Tilly

Québec, le 14 juillet 1989

Les établissements

1. Le Parc du Mont-Sainte-Anne

Le Parc du Mont-Sainte-Anne, d'une superficie de 77 kilomètres carrés, est situé à l'intérieur des limites de deux municipalités, soit Saint-Ferréol-les-Neiges et Beaupré. On y retrouve un centre de ski alpin de renommée internationale offrant aux skieurs plusieurs services, tels que 43 pistes dont neuf éclairées, permettant le ski en soirée du sommet à la base du versant sud, 14 remontées mécaniques d'une capacité horaire totale de 17 206 skieurs, un puissant système d'enneigement artificiel couvrant 85% de la surface skiable, cinq chalets-restaurants, une boutique de ski, un centre pour enfants ainsi qu'une école de ski.

De plus, durant la période hivernale, on y retrouve un important centre de randonnée à skis comprenant un réseau de sentiers totalisant 208 kilomètres, un chalet d'accueil, une boutique de ski et dix relais chauffés. Trois tremplins de sauts à skis de 30, 50 et 70 mètres et un tremplin de ski acrobatique complètent la gamme des activités d'hiver.

Pour la période estivale, d'autres infrastructures viennent compléter ce centre séjour-destination, soit deux terrains de golf de 18 trous, un terrain de camping de 166 emplacements, une piste cyclable de 6,4 kilomètres, un parcours de vélo de montagne, de sentiers de randonnée pédestre, l'exploitation de la télécabine en période estivale ainsi qu'une piste de conditionnement physique. A ces infrastructures s'ajoutent des activités reliées aux chutes Jean Larose, au lac artificiel, aux randonnées guidées en vélo ainsi qu'aux différentes compétitions de vélo et de deltaplane, sans oublier le festival des couleurs à la fin septembre.

Finalement, l'entreprise privée exploite, sur des terrains loués par baux emphytéotiques situés à la base de la montagne, les services d'hébergement comprenant 259 chambres, 100 condominiums et un chalet restaurant utilisé également comme centre des congrès.

Au plan des immobilisations, la troisième phase du plan directeur d'aménagement a été réalisée au coût de deux millions cinq cent soixante-quinze mille dollars (2 575 000 $) incluant la première étape de l'automatisation du système d'enneigement, l'aménagement d'une nouvelle piste sur le versant sud, la construction d'un centre pour enfants, le prolongement du réseau de pistes cyclables longeant un des terrains de golf, l'agrandissement du chalet du nord et des stationnements périphériques.

Au cours de la prochaine année, les travaux de modernisation des infrastructures du parc se poursuivront puisque les travaux de la phase IV totalisant onze millions de dollars (11 000 000 $) ont débuté dès le dernier mois d'exploitation de la dernière saison de ski.

Cette quatrième phase comprend entre autres le remplacement de la télécabine actuelle de 4 places par une nouvelle télécabine à huit places pouvant transporter jusqu'à deux mille huit cents (2 800) personnes l'heure au sommet en huit minutes, la construction de deux nouvelles pistes éclairées de calibre intermédiaire du sommet à la base du versant sud, la deuxième étape de l'automatisation du système d'enneigement et les travaux visant à mieux étancher le lac artificiel.

Simultanément à ces investissements importants de la Société, l'entreprise privée investira dès cette année près de douze millions de dollars (12 000 000 $) pour la réalisation de la première phase du village touristique Mont-Sainte-Anne à la base de la montagne. Cette première phase d'un projet dont le coût total est estimé à quarante-cinq millions de dollars (45 000 000 $), comprend 140 unités d'hébergement et 22 800 pi^2 d'espaces commerciaux incluant boutiques, restaurants et discothèques.

Également, la réalisation du projet de construction de 38 unités d'hébergement adjacentes au nouveau golf a débuté à l'automne 1988. Ce projet représentera, à terme, un investissement de la part de l'entreprise privée de quelque trois millions de dollars (3 000 000 $).

Les revenus de l'ensemble des activités du Parc ont augmenté de un million cent un mille dollars (1 101 000 $), soit de 8,1% pour atteindre quatorze millions six cent soixante dollars (14 660 000 $) alors que le profit d'opération a été de quatre millions quatre mille dollars (4 004 000 $) par rapport à deux millions neuf cent cinquante sept mille dollars (2 957 000 $) l'année précédente, une hausse de 35,4%.

Pour une deuxième saison consécutive la fréquentation de l'activité ski alpin pour les mois de novembre et décembre a été inférieure aux prévisions en raison d'une ouverture tardive et du mauvais temps.

Malgré ce lent début de saison, la situation s'est en grande partie rétablie par la suite puisque la fréquentation totale de l'activité ski alpin a augmenté de 20 000 jours skis pour atteindre 670 000 jours skis permettant ainsi au Parc du Mont-Sainte-Anne de se maintenir au premier rang des stations de ski canadiennes.

2. Le Manoir Montmorency

Situé au sommet des chutes Montmorency à Beauport, le Manoir Montmorency est un établissement hôtelier de 64 chambres dont plusieurs présentent une vue panoramique sur les environs.

Ouvert en toute saison, le Manoir offre une gamme de services hôteliers, d'hébergement et de restauration. Les gens d'affaires recherchent particulièrement l'accueil professionnel, le confort et la discrétion des salles et des salons du Manoir. En fait, son isolement, sa tranquillité et le panorama exceptionnel en font un lieu tout désigné pour les réunions d'affaires, les mariages et les banquets.

Un effectif de 65 employés en poste y assure les services nécessaires.

Dû en partie à sa vétusté et en partie à son isolement, le Manoir n'a pas réussi à date à générer un profit d'opération. C'est pourquoi la Société a engagé un processus de réévaluation de la vocation du site et de son intégration possible aux démarches entreprises pour revaloriser le caractère d'attrait touristique majeur que constitue le site des Chutes Montmorency.

3. L'Auberge Fort Prével

L'Auberge Fort Prével est un établissement hôtelier situé à Saint-Georges-de-Malbaie, à mi-chemin entre Gaspé et Percé. L'Auberge est composée de 54 unités de motel, un terrain de golf de neuf trous, des courts de tennis, une piscine chauffée ainsi que de différents services auxiliaires. Cet établissement est particulièrement reconnu pour la qualité de sa table.

La Société a consenti d'importants investissements (1 000 000 $) à l'Auberge Fort Prével afin de diversifier les produits offerts au niveau de l'hébergement et compléter les équipements récréatifs qu'on retrouve dans ce centre touristique. Ainsi, la Société a procédé à la construction de 12 chalets locatifs avec vue panoramique sur la mer, rénové un bâtiment pour ajouter une douzaine de chambres aux unités de motel existantes et aménagé un mini-golf ainsi qu'un bain tourbillon extérieur.

Durant l'année 1988-1989, les opérations de l'Auberge ont été perturbées par les travaux de construction en cours, la livraison tardive des mini-chalets et les efforts effectués en vue de l'allongement de la saison touristique. La situation a été corrigée depuis et l'Auberge de Fort Prével devrait connaître un meilleur résultat d'opération l'an prochain.

4. Le Gîte du Mont-Albert

Situé dans le parc de conservation de la Gaspésie, le Gîte du Mont-Albert est un complexe hôtelier où l'on retrouve un hôtel, une salle à manger, des chalets de villégiature et trois (3) terrains de camping.

La Société exploite également deux autres sites de villégiature. Au lac Cascapédia on retrouve 5 chalets et un terrain de camping; au Petit-Sault il y a 4 chalets.

L'année 1988-1989 a été marquée des éléments suivants:

La Société a terminé la construction de nouveaux types d'hébergement permettant de répondre plus adéquatement aux besoins de la clientèle.

La saison d'opération s'est déroulée du 1er juin au 22 octobre. Afin de répondre à la demande croissante de la clientèle pour la villégiature d'hiver, la Société confiait l'opération de 6 chalets et la maison des randonneurs à un concessionnaire du 1er décembre au 1er mai. Cette formule a été préférée à celle d'une opération en régie afin de réduire les coûts d'opération durant la saison hivernale.

La Société a également entrepris des études pour connaître le potentiel d'activités dans le secteur du Gîte du Mont-Albert susceptibles d'intéresser une clientèle importante en dehors de la saison estivale.

5. La Rivière Sainte-Anne

La rivière Sainte-Anne située près de Sainte-Anne-des-Monts, est divisée en deux secteurs: le secteur amont où 6 perches sont disponibles et le secteur aval où 14 perches sont vendues quotidiennement.

Pour la saison 1988 le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche autorisait la Société à prolonger la pêche jusqu'au 15 septembre dans le secteur aval pour 6 perches seulement. Cette initiative a connu un très grand succès et se poursuivra en 1989 avec 10 perches.

La Société expérimentait cette année les descentes de canot avec guide, en plan européen ou américain pour 4 des 6 perches du secteur amont. Ce produit a été très apprécié de la clientèle et connaît en 1989 une aussi grande popularité.

De plus, la Société a mis de l'avant un programme d'ensemencement afin d'améliorer les stocks de saumons dans cette rivière. La Société a réalisé au cours de cet exercice financier un plan de mise en valeur complet de cette rivière à saumons. La réalisation de ce plan amènera la Société à investir avec d'autres partenaires financiers au cours des prochaines années en vue de maximiser le potentiel des rivières à saumons dont elle a la responsabilité.

6. Les rivières Matapédia et Patapédia

Situées dans la Vallée de la Matapédia, ces deux rivières relèvent de la même unité administrative.

La Matapédia qui longe la route 132, est une des rivières les plus réputées au Québec. Quant à la Patapédia, elle sert de frontière entre le Québec et le Nouveau-Brunswick au niveau des secteurs 1 et 2 où la pêche se pratique selon le principe d'une alternative quotidienne entre les deux provinces; sur ces deux secteurs, les pêcheurs ne peuvent conserver que les castillons dans un souci d'harmonisation de la réglementation entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. La capture des grands saumons est permise seulement sur le secteur 3 qui est situé complètement au Québec.

Au cours de la saison 1988, la Société a engagé 4 auxiliaires de la faune pour protéger la ressource et contrer le braconnage. Elle a aussi installé une centaine de blocs anti-filets sur les 2 rivières. Ces mesures portent déjà des fruits puisque le nombre de géniteurs en fin de saison par rapport à la montaison est passé en 1988 à 57% comparativement à 41%, la moyenne entre 1983-1987.

De plus, le 24 mai dernier 15 000 saumoneaux S1+ étaient ensemencés. Cette expérience est la première à être réalisée au Québec avec des saumoneaux âgés d'un peu plus d'un an d'où S1+.

7. La rivière Saint-Jean

La Réserve faunique de la rivière Saint-Jean est située à l'extrémité est de la péninsule gaspésienne et elle est exploitée exclusivement pour la pêche au saumon. La rivière est divisée en deux secteurs, soit l'aval où dix perches sans service sont vendues quotidiennement et l'amont où l'on pratique la pêche avec guide en pavillon.

La Société a pu poursuivre l'opération de cette rivière jusqu'à la fin août compte tenu du nombre suffisant de géniteurs. La Société s'est quand même impliquée dans un programme d'ensemencement pour s'assurer que le nombre de géniteurs sera suffisant à chaque année et pour améliorer le potentiel salmonicole sur cette rivière.

Comme sur la rivière Matapédia, un premier ensemencement de saumoneaux S1+ a eu lieu au printemps 1989.

8. La Réserve d'Anticosti

Le territoire géré par la Société à l'Ile d'Anticosti couvre une superficie de 4 575 kilomètres carrés. Ce territoire constitue l'une des plus importantes pourvoiries de chasse et de pêche en Amérique du Nord.

La chasse au cerf de Virginie y constitue l'activité dominante. Plus de 3 000 chasseurs y sont accueillis du 1er septembre au 1er décembre dans ses 33 emplacements constitués d'un regroupement de camps, de chalets et de pavillons de chasse. L'offre de service se caractérise par tout un éventail de forfaits allant de la chasse sans guide dans des conditions d'hébergement rustique jusqu'à celle en pavillon.

En été, c'est la pêche au saumon en pavillon sur les rivières Jupiter et La Loutre ainsi que la villégiature et la pêche à la truite qui attirent une clientèle de vacanciers à la recherche d'une expérience qui sort des sentiers battus. A cet égard, dans la dernière année, la Société a mis en marché des forfaits de vacances encore mieux adaptés aux attentes de nos clientèles.

Du point de vue faunique, les efforts engagés depuis 1985 ont été poursuivis, ce qui s'est traduit par une dernière contribution financière importante de la Société dans le projet d'étude sur le cerf de Virginie parrainé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Par ailleurs, la Société a engagé des ressources significatives dans des travaux d'aménagement sur les rivières Jupiter et La Loutre.

La rationalisation budgétaire entreprise il y a trois ans a permis de faire passer le chiffre d'affaires de la Société à l'Ile d'Anticosti de trois millions quatre cent mille dollars (3 400 000 $) qu'il était en 1985-1986 à quatre millions cinq cent quarante-neuf mille dollars (4 549 000 $) cette année. Le déficit d'opération qui était de quatre cent quatre-vingt-sept mille dollars (487 000 $) en 1985-1986 a été éliminé. Grâce aux mesures mises en place, il a été possible de dégager cette année un profit d'exploitation de six cent vingt-neuf mille dollars (629 000 $).

Cette situation financière assainie permet maintenant d'amorcer la dernière phase de rationalisation budgétaire, soit de dégager un profit net dans les prochaines années.

9. Le Domaine

Le Domaine, qui offre tous les services que l'on retrouve dans une pourvoirie, est situé au coeur de la Réserve faunique de La Vérendrye. La période d'opération s'étend de la mi-mai au début de novembre. On y pratique les activités suivantes: la pêche au doré, brochet et truite grise, la chasse contingentée de l'ours noir, la chasse contingentée de l'orignal et la chasse au petit gibier.

La chasse contingentée de l'ours noir au printemps est pratiquée en exclusivité à partir du Domaine. Cette activité se déroulait pour la première fois à l'intérieur de la Réserve faunique de La Vérendrye.

L'organisation de la chasse contingentée de l'orignal relève exclusivement du Domaine et se pratique à la grandeur de la Réserve soit sur une superficie de plus de 13 000 km^2. Par les années passées, cette chasse se déroulait en camping rustique. Pour la première année, la Société dispense trois modes de chasse, soit en camping rustique, en chalet et en chalet avec guide. La demande pour ces produits est exceptionnelle et dépasse l'offre pour ces trois modes de chasse.

La chasse au petit gibier, en dehors de la période de chasse à l'orignal, a été pratiquée pour la première fois cette année. Cette activité a permis de prolonger la saison d'opération de trois semaines.

10. La Réserve faunique des Laurentides

L'année 1988 en fut une de consolidation pour la Réserve des Laurentides. En effet, des efforts importants ont été consentis au niveau du fonctionnement du plan de rationnalisation mis de l'avant au cours de l'année précédente et les résultats obtenus sur l'ensemble témoignent de la justesse des principales décisions retenues.

Cette année fut aussi caractérisée par l'addition de nouveaux équipements. C'est ainsi que l'unité Laurentides se voyait confier le mandat d'exploiter le pavillon du Lac-des-Neiges et le camp Giroux, le pavillon du Lac-à-l'Épaule, les équipements et l'activité de pêche du Parc des Grands-Jardins, la pêche sur le plateau et du Parc de la Jacques Cartier ainsi que la chasse contingentée de l'orignal dans le secteur ouest de la Réserve, au lac Brûlé. Enfin, le ministère de l'Énergie et des Ressources demandait l'automne dernier à la Société de gérer le centre de ski de randonnée de Duchesnay et l'unité Laurentides fut désignée pour ce faire.

En plus de ces nouveaux mandats, la Réserve a pu mettre à la disposition de sa clientèle au cours de cette dernière année quelques nouveaux produits: une chasse contingentée de l'orignal en plan américain au Pavillon des Portes-de l'Enfer, un forfait de chasse contingentée au petit gibier dans les secteurs Cyriac et Montagnais, la réouverture du camping Belle-Rivière, fermée depuis quatre ans, neuf chalets de villégiature avec possibilité de pêche au camping La Loutre et finalement des expéditions de longue randonnée à ski avec guides et transport. Compte tenu de leur première saison d'opération les résultats des ventes de ces produits sont des plus encourageants.

Les efforts d'aménagement faunique ont été poursuivis en 1988 et les dépenses allouées à leurs réalisations ont totalisé près de quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 $). Les principales interventions effectuées se situent d'une part au niveau des aménagements et restaurations d'habitats par le nettoyage de cours d'eau et de frayères, la construction de seuils ou de barrages et d'autre part, la capture et la relocation de truites adultes permettant d'augmenter l'offre de pêche dans des plans d'eau plus déficitaires.

Le plan des immobilisations a nécessité des investissements de sept cent cinquante mille dollars (750 000 $); près de 25% de ce montant fut affecté à la rénovation des chalets de pêche existants alors que les réparations majeures de chemins, ponts et quais nécessitaient 38% du montant.

Au cours de cette année, la Réserve des Laurentides a vu sa fréquentation globale augmenter de 15% par rapport à la saison dernière lui assurant ainsi des revenus de cinq cent dix mille dollars (510 000 $).

11. Le Village historique de Val-Jalbert

Situé dans la municipalité de Chambord le long de la Route 169, le Village historique de Val-Jalbert est considéré comme un pôle d'attraction majeur dans la région du Saguenay Lac Saint-Jean. Avantageusement connu et particulièrement apprécié par la clientèle touristique, le Village historique de Val-Jalbert est un équipement récréo-touristique représentatif d'une page de l'histoire régionale récente.

Les attraits naturels que représentent la chute et la rivière Ouiatchouan, ainsi que la forêt qui environne le site sont fort appréciés par les visiteurs. De plus, cet établissement compte des valeurs patrimoniales d'un grand intérêt, soit les vestiges d'un village industriel abandonné en 1927.

Au cours de l'exercice 1988-1989, les dépenses d'immobilisations ont atteint un million six cent soixante-quinze mille dollars (1 675 000 $), et sont reliées principalement à:

- la construction du téléphérique;
- la mise en valeur des attraits naturels sur le site ainsi que des vestiges historiques;
- l'augmentation de la capacité d'hébergement par le réaménagement de 5 chambres à l'hôtel, la transformation du bureau de poste et l'implantation de 5 mini-chalets sur le camping.

La majorité des projets de la phase 1 du plan de développement sont complétés à l'exception du téléphérique qui devrait être fonctionnel dès l'été.

Également, au cours de cet exercice, l'opération du Village historique de Val-Jalbert s'est soldée par un profit d'opération de trente-deux mille dollars (32 000 $), représentant un spectaculaire redressement par rapport au déficit de cent vingt-neuf mille dollars (129 000 $) de l'exercice précédent.

12. Les campings

La Société possède et gère quatre(4)établissements de camping, soit le Parc des Voltigeurs, situé dans la région de Drummondville, le parc de Kénogami, situé au Saguenay, Fort-Témiscamingue près de Ville-Marie et le camping de Baie de Percé en Gaspésie.

Au cours de l'exercice financier 1988-1989, ces établissements de camping ont généré ensemble, des revenus de quatre cent soixante et onze mille dollars (471 000 $) et des dépenses de cinq cent cinquante-neuf mille dollars(559 000 $)laissant une perte d'opération de quatre-vingt huit mille dollars (88 000 $).

La Société procédera en 1989-1990 à la réévaluation de la vocation des établissements de camping qu'elle gère, en vue de la modifier lorsque requis pour amener l'établissement concerné sur le chemin du profit d'opération.

Au chapitre des immobilisations, la Société a investi quarante-sept mille dollars (47 000 $) à Baie de Percé et quarante mille dollars (40 000 $) à Kénogami pour la réfection des bâtisses existantes et l'ajout de mini-chalets.

13. Les Centres touristiques de l'Outaouais

Le 6 juin 1988, la Société acquérait les cinq centres touristiques ruraux de la Société d'aménagement de l'Outaouais. Ces établissements sont:

A. Le Centre touristique du lac de l'Argile

Situé dans la Vallée de la Lièvre, ce Centre est à 10 kilomètres du village de Notre-Dame-de-la-Salette sur la Route 309. On y retrouve une magnifique plage, un camping de 208 emplacements, un terrain de golf de 9 trous doté d'un superbe chalet, ainsi qu'un petit centre de ski alpin familial de 128 mètres de dénivelé.

B. Le Centre touristique du lac Simon

Situé dans la Vallée de la Petite-Nation, ce Centre est à 2 kilomètres du village de Duhamel sur la Route 321. Il abrite un camping de 320 sites à proximité d'une plage exceptionnelle de plus de 1.5 kilomètres de longueur.

C. Le Centre touristique de la Petite-Rouge

Situé dans la Vallée de la Petite-Nation, ce Centre est à 3 kilomètres du village de Saint-Émile-de-Suffolk sur la Route 323. On y retrouve 9 bâtiments pour l'hébergement de la clientèle, en plan américain, qui se compose principalement de gens du 3e âge, d'écoliers et de groupes d'amis.

D. Le Centre touristique du lac Leslie

Situé dans le comté de Pontiac, ce Centre est à 7 kilomètres du village d'Otter Lake sur la Route 301. Nos installations se composent d'un camping de 135 sites de haute qualité, d'une plage et de divers équipements récréatifs.

E. Le Centre touristique de Maniwaki

Ce Centre est situé en plein coeur de la ville de Maniwaki aux confluents des rivières Désert et Gatineau. On y retrouve un camping de 86 sites, un grand pavillon de même qu'une piscine extérieure et divers équipements récréatifs.

Afin de mettre en valeur ces établissements d'une qualité supérieure, la Société a investi dès leur acquisition plus de cent cinquante mille dollars (150 000 $) en publicité et deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) en immobilisations. Cette dernière somme a servi à la transformation de deux bâtiments en chalets pour la location et à la réfection du système d'enneigement artificiel au Centre touristique du lac de l'Argile, à l'amélioration des immeubles et de l'ameublement au Centre touristique de la Petite-Rouge et pour divers travaux d'entretien et de rénovation dans les centres en général.

En plus de ces investissements, la Société a mis en place des mesures de redressement dont une gestion plus serrée des dépenses d'exploitation. Ces mesures ont permis de réduire de près de 45% le déficit des Centres touristiques de l'Outaouais et ce, dès la première saison d'opérations.

Durant la dernière saison, la Société a réalisé certaines analyses de la situation de chacun des Centres et a produit des plans de développement et de redressement. La mise en application de ces plans permettra de réduire considérablement le déficit de ces Centres pour 1989-1990.

Enfin, considérant que ces Centres ont généré une perte annuelle supérieure à un million de dollars (1 000 000 $) en 1987-1988, la Société s'est fait octroyer une subvention spécifique de sept cent cinquante mille dollars (750 000 $) en 1989-1990, cinq cent mille dollars (500 000 $) en 1990-1991 et deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) en 1991-1992 pour l'aider à générer un profit d'opération annuel pour le secteur des Centres touristiques de l'Outaouais.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

A l'actionnaire de la
Société des établissements de plein air du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC au 31 mai 1989 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugé nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

A notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Société au 31 mai 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Malette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés

Comptables agréés

Québec,
le 22 juin 1989

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MAI
(en milliers de dollars)

	1989	1988
REVENUS BRUTS (annexe A)	29 610 $	25 554 $
DÉPENSES DIRECTES (annexe A)	24 921	22 859
PROFIT D'OPÉRATIONS (annexe A)	4 689	2 695
AUTRES DÉPENSES		
Intérêts sur la dette à long terme	(2 228)	(1 455)
Frais du siège social (annexe C)	(3 001)	(2 565)
	(5 229)	(4 020)
PERTE AVANT AMORTISSEMENT, SUBVENTION ET POSTE EXTRAORDINAIRE	(540)	(1 325)
AUTRES ITEMS		
Amortissement	2 699	2 160
Revenu de subvention	-	182
PERTE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	(3 239)	(3 303)
POSTE EXTRAORDINAIRE (note 13)	579	(530)
PERTE NETTE	(2 660) $	(3 833) $

DÉFICIT
EXERCICE CLOS LE 31 MAI
(en milliers de dollars)

	1989	1988
DÉFICIT AU DÉBUT	6 047 $	2 214 $
AJOUTER:		
Perte nette	2 660	3 833
DÉFICIT A LA FIN	8 707 $	6 047 $

BILAN
31 MAI
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIF		
ACTIF A COURT TERME		
Encaisse	**85**	326 $
Comptes-clients et autres débiteurs (note 3)	**3 182**	832
Stocks (note 4)	**538**	616
Placements à court terme (note 5)	**3 948**	1 994
Frais reportés au prochain exercice	**1 713**	1 333
	9 466	5 101
IMMOBILISATIONS (note 6)	**47 621**	43 779
AUTRES ACTIFS (note 7)	**3 141**	3 057
	60 228 $	51 937 $
PASSIF		
PASSIF A COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus (note 8)	**3 334 $**	3 246 $
Dépôts de clients	**4 147**	3 039
Dû sur achat de droits d'exclusivité commerciale (note 9)	**-**	1 074
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	**1 191**	551
	8 672	7 910
DETTE A LONG TERME (note 10)	**23 224**	20 786
	31 896	28 696
VALEUR NETTE		
Capital-actions (note 11)	**37 039**	29 288
Déficit	**(8 707)**	(6 047)
	28 332	23 241
	60 228 $	51 937 $

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paul Phaneuf, administrateur

Michel Noël de Tilly, administrateur

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE CLOS LE 31 MAI
(en milliers de dollars)

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte avant poste extraordinaire	(3 239)$	(3 303)$
Élément d'exploitation n'impliquant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissement des immobilisations	2 699	2 160
Variation nette des autres postes (note 14)	(4 484)	3 185
	(5 024)	2 042
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de capital-actions	7 751	1 000
Augmentation de la dette à long terme	6 732	11 099
Diminution de la dette à long terme	(3 654)	(360)
	10 829	11 739
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (note 6)	(8 138)	(10 682)
Produit net de disposition	665	258
Coûts rattachés au développement du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne	(84)	(3 057)
Subventions aux immobilisations (note 6)	1 511	-
	(6 046)	(13 481)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(241)	300
SITUATION DES LIQUIDITÉS AU DÉBUT	326	26
SITUATION DES LIQUIDITÉS A LA FIN	85 $	326 $

Les liquidités de la Société représentent l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MAI 1989

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS:

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chap. S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984.

Les établissements gérés par la Société ont été regroupés comme suit aux fins de présentation des résultats des opérations de l'année:

	1989	1988
Parc du Mont-Sainte-Anne	X	X
Réserve de l'Ile d'Anticosti	X	X
Réserve faunique des Laurentides		
Réserve faunique des Laurentides	X	X
Parc des Grands Jardins	X	-
Lac à l'Épaule et Lac des Neiges	X	-
Réserve faunique de La Vérendrye	X	X
Rivières à saumons - Gaspésie	X	X
Rivière Saint-Jean	X	X
Rivière Matapédia	X	X
Rivière Patapédia	X	X
Manoir Montmorency	X	X
Auberge de Fort Prével	X	X
Gîte du Mont-Albert		
Gîte du Mont-Albert	X	X
Camping du Mont-Albert	X	X
Rivière Sainte-Anne	X	X
Village historique de Val-Jalbert	X	X
Centres touristiques - Camping		
Baie de Percé	X	X
Côte Sainte-Catherine (vendu en mai 1988)	-	X
Fort Témiscamingue	X	X
Kénogami	X	X
Parc des Voltigeurs	X	X
Centres touristiques - Outaouais		
Haute Gatineau	X	-
Petite-Rouge	X	-
Lac Simon	X	-
Lac Leslie	X	-
Lac de l'Argile	X	-

2- CONVENTIONS COMPTABLES:

a) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

b) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui ont été transférées à la Société par décret en 1985-1986, en 1986-1987 et en 1988-1989.

La répartition de la valeur globale entre les actifs transférés à la Société a été établie comme suit:

- les établissements qui étaient déficitaires ont été cédés pour une valeur nominale sauf ceux dont la valeur du fonds de terrain a été établie à la valeur municipale;

- la valeur des autres équipements est fonction des revenus nets qu'ils génèrent, sur la base d'une vente en bloc.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants (sauf l'année d'acquisition où on applique un demi-taux indépendamment de la date d'acquisition):

Bâtiments, pistes de ski et enneigement artificiel (incluant leurs infrastructures et leurs chemins d'accès)	4%
Remontées mécaniques incluant leur installation	5%
Matériel roulant incluant l'équipement lourd utilisé en montagne	14 à 20%
Mobilier, équipement et améliorations locatives	20%

Les coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne sont amortis linéairement sur une période de quinze ans débutant avec l'année d'ouverture du village du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne.

c) Location-acquisition

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment.

L'amortissement de ces biens est calculé en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon la méthode linéaire et aux taux suivants:

Remontées mécaniques	5 %
Équipement	20 %
Matériel roulant	14 %

d) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances de la province de Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

e) Régime de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle effectuée pour les employés de la Société.

f) Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de ces dernières. Les subventions relatives aux frais d'exploitation sont comptabilisées en réduction de ces derniers.

	1989	1988
3- COMPTES-CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS:		
Clients - courants	**147 $**	663 $
Souscriptions à recevoir		
Ministre des Finances	**2 750**	-
Autres débiteurs	**285**	169
	3 182 $	832 $
4- STOCKS:		
Fournitures et pièces de rechange	**416 $**	486 $
Nourriture et boissons	**107**	104
Papeterie et divers	**15**	26
	538 $	616 $
5- PLACEMENTS A COURT TERME:		
Acceptations bancaires, 12,45% et 12,41%, échéant le 27 juin 1989 et le 20 juillet 1989	**3 948 $**	1 994 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MAI 1989
(en milliers de dollars)

6- IMMOBILISATIONS:

	Solde au 31-05-88	Acquisitions	Subventions	Dispositions	Solde au 31-05-89
	$	$	$	$	$
Coût et valeurs transférées					
Terrains	5 020	-	-	-	**5 020**
Bâtiments, pistes de ski et infrastructures	15 715	4 559	551	79	**19 644**
Remontées mécaniques	2 384	2	-	-	**2 386**
Enneigement artificiel	13 443	662	-	-	**14 105**
Matériel roulant	1 845	384	12	21	**2 196**
Mobilier, équipement et améliorations locatives	2 284	974	238	3	**3 017**
Travaux en cours	558	1 192	710	-	**1 040**
	41 249	7 773	1 511	103	**47 408**
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipements et remontées mécaniques	7 109	349	-	-	**7 458**
Matériel roulant	274	16	-	-	**290**
	7 383	365	-	-	**7 748**
Coût total	48 632	8 138	1 511	103	**55 156**
Amortissement cumulé					
Coût et valeurs transférées	4 447	2 699	-	17	**7 129**
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	406	-	-	-	**406**
	4 853	2 699	-	17	**7 535**
Valeur nette	43 779	5 439	1 511	86	**47 621**

7- AUTRES ACTIFS:

	1989	1988
Coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne		
Achat de droits d'exclusivité commerciale	**3 000 $**	3 000 $
Honoraires et divers	**141**	57
	3 141 $	3 057 $

8- FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS:

Fournisseurs	**1 073 $**	1 025 $
Frais courus	**1 297**	1 526
Salaires courus et déductions à la source à payer	**964**	695
	3 334 $	3 246 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MAI 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
9- DÛ SUR ACHAT DE DROITS D'EXCLUSIVITÉ COMMERCIALE:		
Dans le contrat d'acquisition des droits d'exclusivité commerciale, le vendeur s'est engagé à ériger un nouveau chalet au pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne; une somme de 1 000 $ a été retenue et versée avec intérêts en janvier 1989, lorsque le nouveau chalet a été complété	- $	1 074 $
10- DETTE A LONG TERME:		
Emprunts hypothécaires sur le Centre skiable du Parc du Mont-Sainte-Anne, d'un montant original de 13 483 $, remboursable par versements semestriels de 268 $, amortis sur une période de 25 ans avec intérêt fluctuant entre 9,05% et le taux préférentiel, échéant en 2012 et 2013	**12 921 $**	10 648 $
Emprunt hypothécaire et obligations sur les établissements de la Société autres que le Parc du Mont-Sainte-Anne, Manoir Montmorency, d'un montant original de 4 157 $, remboursable par versements semestriels de 139 $, amortis sur une période de 15 ans, avec intérêt fluctuant entre le taux préférentiel et 11,15%, échéant en l'an 2004	**4 157**	-
Dû en vertu de contrats de location acquisition, dont les montants originaux totalisent 7 688 $, garantis par des remontées mécaniques et d'autres équipements loués en vertu de tels contrats, payable sur 14 ans, remboursable par versements mensuels totalisant 91 $, capital et intérêts, au taux effectif variant de 9,86% à 11,5%, échéant de l'an 2000 à l'an 2003	**7 119**	7 463
Obligations de la Ville de Beaupré, portant intérêt au taux de 5 3/8%, avec des remboursements de l'ordre de 7 $ par année, échéant en 2006	**218**	226
Dû au ministre des Finances, sans intérêt, remboursé en mars 1989	-	3 000
	24 415	21 337
Portion échéant au cours du prochain exercice	**1 191**	551
	23 224 $	20 786 $

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

1990 - 1 191 $
1991 - 1 170 $
1992 - 1 210 $
1993 - 1 254 $
1994 - 1 303 $

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu du contrat de location-acquisition sont les suivants:

1990 - 1 082 $
1991 - 1 075 $
1992 - 1 075 $
1993 - 1 075 $
1994 - 1 075 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MAI 1989
(en milliers de dollars)

11- CAPITAL-ACTIONS:

Autorisé:

D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au Ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, votantes, d'une valeur nominale de 100 $ — 75 000 $

Émis:	1989	1988
Émises en paiement de transfert d'actifs:		
Juin 1985 - 251 000 actions	25 100 $	25 100 $
Mai 1987 - 9 130 actions	913	913
Mai 1989 - 6 actions	1	-
Émises et payées au comptant:		
110 250 actions (1988 - 32 750)	11 025	3 275
	37 039 $	29 288 $

12- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS:

La Société s'est engagée par contrats de baux de plusieurs années. Le solde de l'engagement au 31 mai 1989 s'établit à 1 259 $ et les paiements annuels minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont respectivement de 230 $ et 139 $.

La Société s'est engagée dans la location de véhicules. Au 31 mai 1989, le solde de l'engagement s'établit à 454 $ et les paiements annuels exigibles au cours des deux prochains exercices sont respectivement de 274 $ et 108 $.

La Société s'est engagée sur des contrats d'achat ou de construction d'immobilisations en cours pour un montant global de 7 745 $ au 31 mai 1989.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MAI 1989
(en milliers de dollars)

13- POSTE EXTRAORDINAIRE:

	1989	1988
En 1987-1988, les campings d'Amqui, de Coteau Landing, de Pointe des Cascades et de Côte Ste-Catherine ont été cédés aux municipalités concernées pour une somme nominale; ceci a occasionné une perte sur disposition d'actif de700 000 $	- $	(700)$
En juin 1987, le camping de Stoneham a été vendu pour une somme de 248 000 $, permettant à la Société de réaliser un gain sur disposition d'actif de 146 000 $	-	146
En juin 1987, gain sur disposition d'un lot de terrain du camping de Fort Témiscamingue	-	24
En août 1988, la Société a vendu certains actifs situés dans le Parc de La Vérendrye et désignés comme «Auberge chez Dorval» pour la somme de 325 000 $, permettant à la Société de réaliser un gain sur disposition d'actif de 280 000 $	**280**	-
En octobre 1988, la Société a vendu à la Pourvoirie du Lac Geneviève inc. certains actifs situés dans la Réserve de l'Ile d'Anticosti pour une somme de 318 000 $, permettant à la Société de réaliser un gain sur disposition d'actif de 281 000 $	**281**	-
En mai 1989, la Réserve faunique des Laurentides a vendu des véhicules usagés pour 33 $, permettant à la Société de réaliser un gain de 18 $	**18**	-
	579 $	(530)$

14- VARIATION NETTE DES AUTRES POSTES:

	1989	1988
Comptes-clients	(2 350)$	29 $
Stocks	**78**	(111)
Placements à court terme	(**1 954**)	760
Frais reportés au prochain exercice	(**380**)	(502)
Fournisseurs et frais courus	**88**	464
Dépôts de clients	**1 108**	1 542
Subventions perçues d'avance	-	(71)
Dû sur achat de droits d'exclusivité commerciale	(**1 074**)	1 074
	(**4 484**)$	3 185 $

AUTRES RENSEIGNEMENTS
ANNEXE A -
EXERCICE CLOS LE 31 MAI
(en milliers de dollars)

A - RÉSULTATS PAR ÉTABLISSEMENT:	1989	1988
REVENUS BRUTS (annexe B)		
Parc du Mont-Sainte-Anne	14 660 $	13 559 $
Réserve de l'Ile d'Anticosti	4 549	4 039
Réserve faunique des Laurentides	3 474	2 195
Réserve faunique de La Vérendrye	720	651
Rivières à saumons - Gaspésie	589	440
Manoir Montmorency	2 214	2 504
Auberge de Fort Prével	776	673
Gîte du Mont-Albert	942	661
Village historique de Val-Jalbert	435	193
Centres touristiques - Campings	471	639
Centres touristiques - Outaouais	780	-
	29 610 $	25 554 $
DÉPENSES DIRECTES (annexe C)		
Parc du Mont-Sainte-Anne	10 656 $	10 602 $
Réserve de l'Ile d'Anticosti	3 920	3 940
Réserve faunique des Laurentides	3 230	1 900
Réserve faunique de La Vérendrye	513	398
Rivières à saumons - Gaspésie	521	323
Manoir Montmorency	2 654	2 756
Auberge de Fort Prével	917	781
Gîte du Mont-Albert	1 136	964
Village historique de Val-Jalbert	403	322
Centres touristiques - Campings	559	873
Centres touristiques - Outaouais - brut	1 162	-
Centres touristiques - Outaouais - subvention	(750)	-
	24 921 $	22 859 $
PROFIT (PERTE) D'OPÉRATION		
Parc du Mont-Sainte-Anne	4 004 $	2 957 $
Réserve de l'Ile d'Anticosti	629	99
Réserve faunique des Laurentides	244	295
Réserve faunique de La Vérendrye	207	253
Rivières à saumons - Gaspésie	68	117
Manoir Montmorency	(440)	(252)
Auberge de Fort Prével	(141)	(108)
Gîte du Mont-Albert	(194)	(303)
Village historique de Val-Jalbert	32	(129)
Centres touristiques - Camping	(88)	(234)
Centres touristiques - Outaouais	368	-
	4 689 $	2 695 $

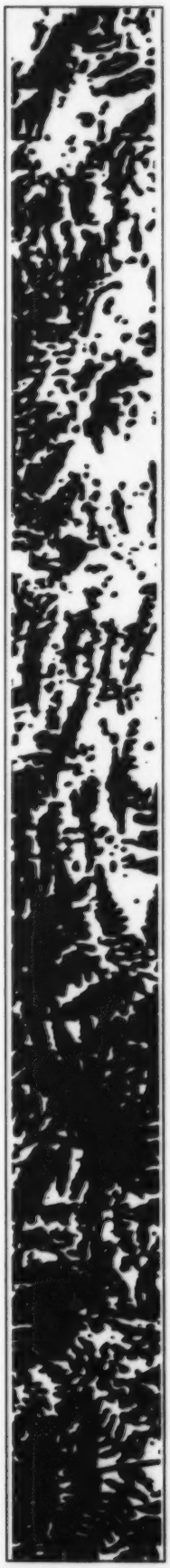

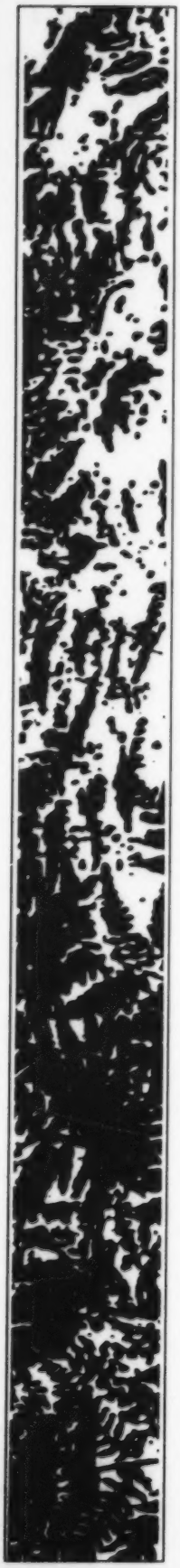

AUTRES RENSEIGNEMENTS
ANNEXES B ET C
EXERCICE CLOS LE 31 MAI
(en milliers de dollars)

	Ski	Chasse et pêche	Hôtels et restaurants	Campings et activités d'été	Total
	$	$	$	$	$
B - REVENUS BRUTS PAR NATURE:					
Parc du Mont-Sainte-Anne	14 121	-	-	539	14 660
Réserve de l'Ile d'Anticosti	-	4 449	-	100	4 549
Réserve faunique des Laurentides	439	3 035	-	-	3 474
Réserve faunique de La Vérendrye	-	720	-	-	720
Rivières à saumons - Gaspésie	-	589	-	-	589
Manoir Montmorency	-	-	2 214	-	2 214
Auberge de Fort Prével	-	-	776	-	776
Gîte du Mont-Albert	-	148	752	42	942
Village historique de Val-Jalbert	-	-	-	435	435
Centres touristiques - Campings	-	-	-	471	471
Centres touristiques - Outaouais	36	-	-	744	780
	14 596	8 941	3 742	2 331	29 610

	Consommation	Traitements	Autres dépenses directes	Total
C - DÉPENSES DIRECTES PAR NATURE:	$	$	$	$
Parc du Mont-Sainte-Anne	941	5 592	4 123	10 656
Réserve de l'Ile d'Anticosti	748	1 876	1 296	3 920
Réserve faunique des Laurentides	190	1 939	1 101	3 230
Réserve faunique de La Vérendrye	-	262	251	513
Rivières à saumons - Gaspésie	16	356	149	521
Manoir Montmorency	644	1 332	678	2 654
Auberge de Fort-Prével	193	411	313	917
Gîte du Mont-Albert	210	581	345	1 136
Village historique de Val-Jalbert	-	211	192	403
Centres touristiques - Campings	-	255	304	559
Centres touristiques - Outaouais - dépenses brutes	84	624	454	1 162
Centres touristiques - Outaouais - subvention reçue	(53)	(487)	(210)	(750)
	2 973	12 952	8 996	24 921
Siège social	-	2 080	921	3 001
Total	2 973	15 032	9 917	27 922

Société des établissements de plein air du Québec

Situation géographique des établissements.

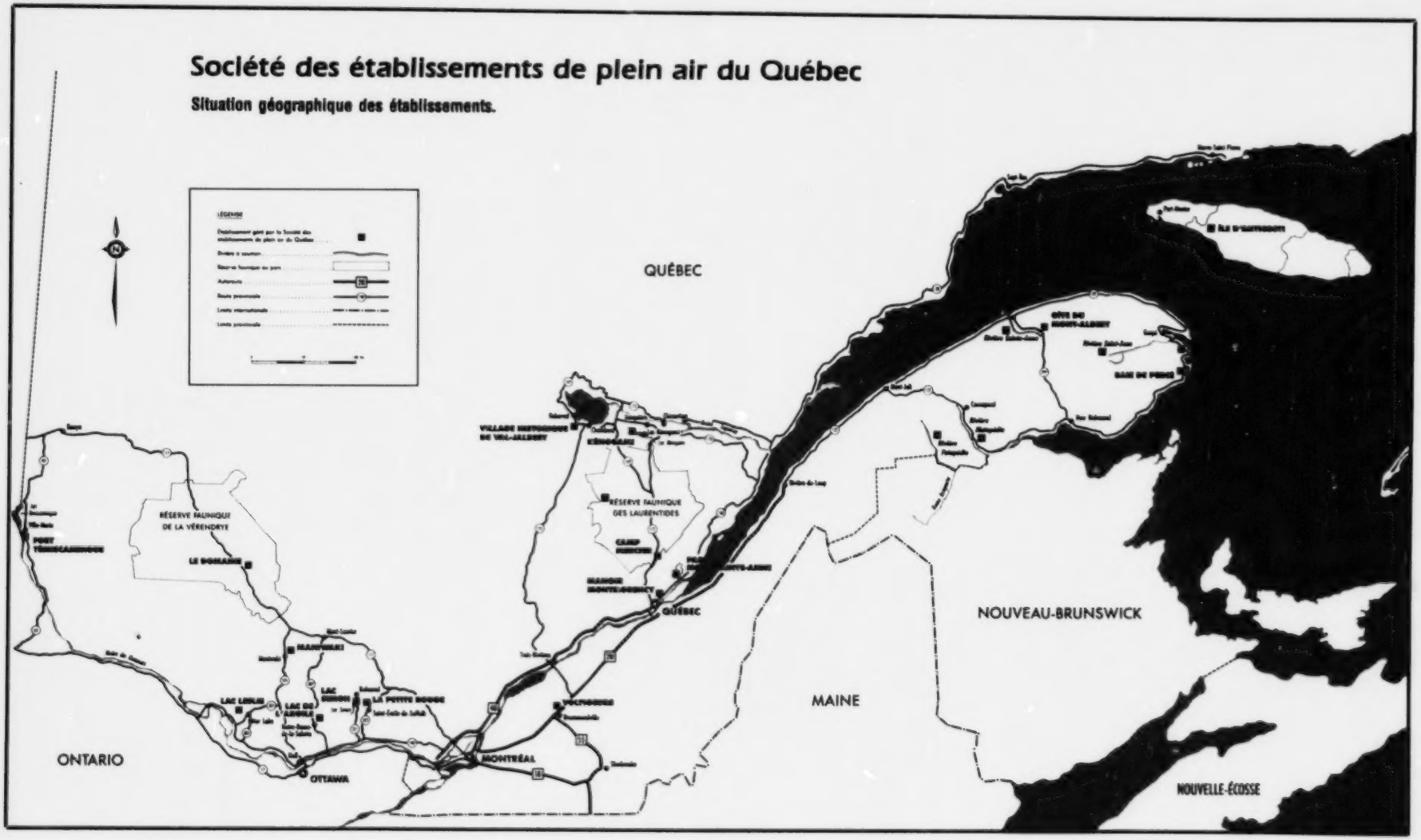

1. Renseignements sur la Société et ses établissements

Siège social:
1650, Sir Louis-Jetté
Québec (Québec)
GIS 2W3
Tél.: (418) 643-4875

Secteur ski:

Parc du Mont Sainte-Anne Directeur: *Claude Beaudoin*	(418) 827-4561
Camp Mercier	(418) 848-2422
Duchesnay	(418) 875-4222

Secteur pourvoirie:

Réserve d'Anticosti Directeur: *Armand Leblond*	(418) 535-0231
Le Domaine Directeur: *Laval Leclerc*	(819) 435-2541
Réserve faunique des Laurentides Directeur: *Magella Dufour*	(418) 622-9781

Région de la Gaspésie:

Directeur: *Gaétan Saint-Pierre*	(418) 724-9455
Rivière Saint-Jean Gérant de secteur: *Normand Lebrun*	(418) 368-3444
Rivières Patapédia et Matapédia Gérant de secteur: *Richard Firth*	(418) 756-6174
Rivière Sainte-Anne Directeur-adjoint: *Stéphane Barrière*	(418) 763-2288

Secteur hôtelier:

Manoir Montmorency Directeur: *Réjean Laberge*	(418) 663-2955
Auberge Fort Prével Directeur: *Réjean Beaulieu*	(418) 368-2510
Gîte du Mont-Albert Directeur adjoint: *Stéphane Barrière*	(418) 763-2288
Village historique de Val-Jalbert: Directeur: *Philippe-Auguste Morin*	(418) 275-3132

Centres touristiques:

Directeur: *Pierre Pitre*	(819) 623-6759
La Petite-Rouge Responsable: *Georges Dolan*	(819) 426-2191
Lac de l'Argile Responsable: *Guy Lavictoire*	(819) 766-2341
Lac Leslie Responsable: *Victoria Racine*	(819) 453-7382
Lac Simon Responsable: *Maurice Riopel*	(819) 428-7931
Maniwaki Responsable: *Laval Auclair*	(819) 449-4588

Secteur camping:

Camping Baie de Percé Responsable: *Diane MacKay*	(418) 782-2846
Camping Fort Témiscamingue Coordonnatrice: *Fleurette Roy*	(819) 629-3544
Camping Kénogami Responsable: *Vallier Bouchard*	(418) 344-1142
Camping des Voltigeurs Responsable: *Diane MacKay*	(819) 477-4515

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société des établissements de plein air du Québec

Cette édition a été réalisée par Pichette, Bernatchez,
communications graphiques

Dépôt légal . 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-20185-X